

Allocations familiales—Loi

cette récession et se lancer sur la voie de la reprise économique et de la sécurité.

Les nouveaux programmes sociaux sont presque toujours fondés sur de bons principes de besoin, d'équité et de justice sociale. En fait, c'est en se basant sur ces bons principes que l'on a créé les allocations familiales. On a commencé à bricoler et à ajouter un élément aux allocations familiales en introduisant le crédit d'impôt-enfant. Plus le programme prenait de l'ampleur et changeait, plus le nombre de fonctionnaires chargés de l'administrer augmentait et, en fin de compte, le montant du chèque remis aux Canadiens a diminué.

Le gouvernement creuse davantage le fossé qui existe entre les contribuables qui sont en mesure de donner et les Canadiens les plus démunis, ce qui affaiblit les faibles. Ce projet de loi est un bon exemple car il s'agit des enfants, surtout des enfants de pauvres. Le système actuel continue à prendre de l'ampleur, mais l'argent prélevé par le biais de l'impôt n'arrive pas entre les mains des plus démunis. Il faut repenser ce système et trouver un moyen plus efficace d'administrer le programme.

En adoptant ce projet de loi, nous laissons entendre que l'on ne peut pas faire mieux. On a toutefois proposé de meilleures méthodes à la Chambre. Mon collègue le député de Calgary-Nord (M. Wright) a proposé le système Kesselman, et j'ai été heureux de constater que les néo-démocrates reprenaient cette suggestion. Je voudrais expliquer ce système plus en détail. Ce n'est pas une solution radicale au problème, mais un système transitoire qui peut avoir deux effets. Si nous acceptons le renvoi du bill à six mois, le comité pourrait étudier ce système et d'autres systèmes analogues.

Les partisans de la proposition Kesselman affirment qu'elle permettrait au gouvernement d'économiser 500 millions de dollars. Aux termes de la proposition à l'étude, le gouvernement paiera 95 millions de plus. Pourquoi ne pas économiser 500 millions au lieu de payer 95 millions de plus? En même temps, cela permettrait d'augmenter les allocations familiales de 145 p. 100 grâce à un programme de paiement direct. Cette proposition correspond parfaitement aux objectifs de restriction puisqu'elle permettrait d'économiser 500 millions de dollars et peut-être davantage tout en augmentant de 145 p. 100 les allocations familiales.

Ma première réaction est de me demander s'il existe réellement un écart aussi considérable. Pourtant, d'après les tables actuarielles que j'ai en main, la proposition de M. Kesselman permettrait vraiment d'économiser cet argent. C'est pourquoi il faut l'examiner. Je répète les chiffres à propos de cette proposition simple et pleine de bon sens. Elle permettrait d'économiser 500 millions de dollars et d'augmenter de 145 p. 100 les paiements directs aux particuliers.

Je voudrais donner des explications plus détaillées, car le temps commence à presser et il faut que les libéraux comprennent que le renvoi à six mois servirait les intérêts des enfants du Canada. Ce sont eux qui devraient nous préoccuper au premier chef. J'ai bon espoir que ce délai nous permettrait d'examiner cette proposition et d'autres également, et de façon beaucoup plus approfondie. Le simple fait que l'on ait proposé ce concept et que l'on pourrait bien en proposer d'autres devrait suffire à nous convaincre d'adopter le renvoi. Après avoir étudié ces diverses idées, il est fort possible qu'il ne soit plus nécessaire de présenter ce bill de nouveau dans un an. Je

crois donc que le gouvernement devrait envisager sérieusement cet amendement.

Je voudrais maintenant apporter des précisions. Je suis certain que M. Kesselman se ferait un plaisir de témoigner devant n'importe quel comité pour donner des explications complémentaires. Le système actuel prévoit une échelle bizarre basée sur le revenu familial pour le calcul des prestations versées à chaque enfant. Un enfant de famille à revenu moyen reçoit des prestations totales plus élevées qu'un enfant de famille à faible revenu. Les prestations nettes augmentent encore quand on passe de la catégorie des familles à revenu moyen à celles à revenu élevé. Cette échelle de paiements se décompose comme suit: des allocations familiales imposables de \$26.91 par mois, soit \$323 par année, l'exemption pour enfants de \$670 par année et le crédit d'impôt pour les enfants de \$293 par année, moins 5 p. 100 de la tranche du revenu familial net excédant \$26,330.

M. Kesselman propose d'abord d'abolir l'exemption d'impôt pour les enfants et le crédit d'impôt au titre des enfants. Je le répète, il s'agit d'une suggestion. Le comité pourrait examiner d'autres suggestions et pourrait, par exemple, vouloir augmenter le crédit d'impôt au titre de l'enfant ou encore l'exemption d'impôt pour les enfants. Cependant, nous ne pouvons continuer d'accumuler les programmes, d'accroître la bureaucratie et le nombre des formules à remplir jusqu'à ce que la femme au foyer ait besoin d'un comptable pour remplir toutes les formules nécessaires pour obtenir une maigre somme d'argent.

Quoi qu'il en soit, le système proposé prévoit l'abolition à la fois du crédit d'impôt au titre des enfants et de l'exemption fiscale pour les enfants. Cela permettrait d'augmenter de 145 p. 100 les allocations familiales, pour les porter en 1982 à \$65.93 par mois, soit \$791 par année et par enfant. L'universalité du programme serait conservée. L'imposition des allocations familiales serait remplacée par un système de recouvrement de l'impôt fédéral sur le revenu qui permettrait au gouvernement de reprendre une part croissante des allocations familiales à mesure que s'élève le revenu familial. Cette proposition supprimerait notamment diverses lacunes particulières au crédit d'impôt au titre des enfants en imposant une vérification du revenu avant le versement des prestations. Cela permettrait d'éviter à 1.5 millions de mères qui ne paient aucun impôt d'avoir à remplir leur déclaration d'impôt chaque année pour réclamer le crédit d'impôt au titre des enfants, et cela éliminerait chaque année 350 années-personnes de travail servant uniquement à traiter le million et demi de formules qu'il faut remplir. Cela nous débarrasserait de ces formules. N'est-il pas souhaitable de se débarrasser de 1.5 million de formules? Songez au nombre d'heures de travail que doivent y consacrer la mère, le père, le comptable ou l'ami qui doit venir à la rescousse pour les remplir, sans compter les 350 employés qu'il faut payer uniquement pour traiter et faire circuler ces formules.

● (1250)

Les allocations familiales augmentées seraient payées automatiquement et il ne serait plus nécessaire d'en faire la demande chaque année, ce qui permettrait de faire bénéficier du crédit d'impôt certaines familles admissibles qui ont des revenus faibles et qui vivent dans les régions éloignées.